

CONSEIL REGIONAL

13 octobre 2016

DELIBERATION

DECISION MODIFICATIVE N° 2 AU BUDGET DE L'EXERCICE 2016

Le Conseil régional, convoqué par son Président le 20 septembre 2016, s'est réuni en séance plénière le 13 octobre 2016 à 14h30 au siège de la Région Bretagne, sous la Présidence de Monsieur Jean Yves LE DRIAN, Président du Conseil régional.

Étaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD (arrivée à 16 heures 25), Monsieur Gwenegon BUI, Monsieur Thierry BURLLOT, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Loïc CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANEA, Monsieur André CROCQ (départ à 20 heures), Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Laurence DUFFAUD, Madame Corinne ERHEL, Monsieur Richard FERRAND, Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyné GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON (départ à 18 heures 15), Madame Claire GUINEMER, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Madame Agnès LE BRUN, Monsieur Jean-Yves LE DRIAN, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR (départ à 19 heures 30), Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER (départ à 20 heures), Monsieur Philippe MIALHES, Monsieur Paul MOLAC, Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE (arrivée à 16 heures 25), Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (départ à 18 heures 15), Madame Claudia ROUAUX (arrivée à 16 heures 15, départ à 17 heures 40), Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (départ à 20 heures 15), Madame Renée THOMAIDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avait donné pouvoir : Madame Georgette BREARD (pouvoir donné à Madame Forough SALAMI-DADKHAH de 14 heures 30 à 16 heures 25), Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD à partir de 20 heures), Madame Anne-Maud GOUJON (pouvoir donné à Madame Agnès LE BRUN à partir de 18 heures 15), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR), Monsieur Philippe HERCOUET (pouvoir donné à Madame Anne TROALEN), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Madame Emmanuelle RASSENEUR), Madame Isabelle LE BAL (pouvoir donné à Madame Gaëlle NICOLAS), Monsieur Patrick LE DIFFON (pouvoir donné à Madame Christine LE STRAT), Monsieur

REGION BRETAGNE

Patrick LE FUR (pouvoir donné à Monsieur Gilles PENNELLE à partir de 19 heures 30), Monsieur Martin MEYRIER (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT-JAMES à partir de 20 heures), Madame Gaëlle NIQUE (pouvoir donné à Monsieur Maxime PICARD de 14 heures 30 à 16 heures 25), Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Madame Claire GUINEMER), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN à partir de 18 heures 15), Madame Claudia ROUAUX (pouvoir donné à Madame Hind SAOUD de 14 heures 30 à 16 heures 15 et à partir de 17 heures 40), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 20 heures 15).

Vu le code général des collectivités territoriales;

Vu le règlement budgétaire financier adopté par le Conseil régional ;

Vue la délibération 16_BUDG_01 du Conseil régional en date des 24 et 25 mars 2016 relative à l'adoption du budget primitif 2016 ;

Vue la délibération 16_BUDG_02 du Conseil régional en date des 30 juin et 1^{er} juillet 2016 relative à l'adoption de la décision modificative 1 au budget primitif de l'exercice 2016 ;

Vue l'ordonnance n°2009-1400 du 17 novembre 2009 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux régions et aux syndicats mixtes de l'article L.5721-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil économique, social et environnemental régional lors de sa réunion du 3 octobre 2016 ;

Après avoir pris connaissance des avis émis :

- le 6 octobre 2016 par la commission Aménagement du territoire ;
- le 7 octobre 2016 par la commission Économie, agriculture et mer, Europe, et par la commission Culture et vie associative ;
- le 10 octobre 2016 par la commission Finances et affaires générales ;

Et après en avoir délibéré ;

DECIDE

par 53 voix pour

par 30 voix contre (Groupes DCR et FN)

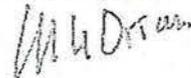
- **d'ARRETER** le montant des autorisations de programme caduques antérieures à l'exercice 2016 à 564 763 087 €, le détail par politique et par programme se situant dans les annexes du cadre budgétaire et comptable présentant le budget selon la nomenclature stratégique de la Région ;

REGION BRETAGNE

- **d'ARRETER** le montant des autorisations d'engagement caduques antérieures à l'exercice 2016 à 212 930 902 €, le détail par politique et par programme se situant dans les annexes du cadre budgétaire et comptable présentant le budget selon la nomenclature stratégique de la Région ;

- **d'ADOPTER** la décision modificative n°2 au budget de l'exercice 2016 de la Région Bretagne dont la répartition réglementaire par chapitre est détaillée dans le cadre budgétaire et comptable pour les crédits de paiement, et telle que présentée en annexe pour les autorisations de programme et les autorisations d'engagement et qui porte le budget 2016 équilibré en dépenses et recettes à 2 186 833 754,72 € en mouvements budgétaires.

Le Président du Conseil régional



Jean-Yves Le Drian



ANNEXE

Décision modificative n°2 pour 2016
Vote des AP et AE par chapitre

Chapitre	AP	Chapitre	AE
900	11 809 600 €	930	1 290 400 €
901		931	
902	- 1 327 000 €	932	-729 000 €
903		933	150 000 €
904		934	
905		935	
906	8 300 000 €	936	4 800 000 €
907		937	
908		938	572 000 €
909	2 827 000 €	939	729 000 €
950		944	7 000 €
Total	21 609 600 €	Total	6 819 400 €